

Signalétique et décors graphiques



Le titulaire de ce CAP réalise, à l'unité ou en série, des produits à vocation publicitaire, à vocation d'information ou de communication visuelle, ou des produits décoratifs. Il représente le projet en dessin ou en maquette PAO avant de le réaliser et de mettre en place les lettrages, graphismes et décors. Il utilise des outils traditionnels (découpe, impression, peinture) et des logiciels spécialisés. Par ailleurs, il participe à l'accueil des clients et des fournisseurs.

Confronté à l'évolution des techniques de la publicité, de la production automatisée, de la conception et du dessin assistés par ordinateur, le secteur de la signalétique, de l'enseigne et du décor se construit d'année en année une nouvelle identité. Culture artistique, pratique du dessin, connaissances et savoir-faire appliqués à ce domaine d'activité s'affirment comme les bases essentielles et indispensables à toute pratique.

Le titulaire de ce CAP est un opérateur qui réalise le produit sous la direction d'un responsable. Celui-ci impose les délais d'exécution et contrôle les résultats.

Pour la réalisation de son travail, il utilise des outils traditionnels et des logiciels spécialisés et effectue les tâches suivantes :

- lecture du document de travail et de la fiche d'instructions.
- réalisation d'une maquette simple.
- préparation des supports et de la matière d'œuvre.
- réalisation manuelle et/ou informatisée.
- finition et vérification de la conformité du travail par rapport à la fiche de fabrication.
- entretien du poste et des outils de travail.

Il participe également à l'accueil des clients et des fournisseurs. Il exerce son activité soit en atelier soit sur site et réalise des enseignes et panneaux publicitaires, des panneaux de signalisation, durables ou temporaires, des panneaux de chantier, de vente et de promotion, de stands (salons et événementiel), des banderoles, calicots, lambrequins, des murs peints, publicitaires et décoratifs, des stickers et adhésifs... Ces produits sont réalisés à l'unité ou en série. Ils sont destinés aux secteurs des services, de l'industrie, du commerce, de l'artisanat, du tourisme, de la distribution ainsi qu'aux services publics et aux particuliers.

🔍 Débouchés

Le titulaire de ce CAP travaille généralement au sein d'entreprises artisanales ou dans des petites et moyennes entreprises « graphisme – décoration ».

🔍 Accès à la formation

Après une classe de 3ème

🔍 Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Arts appliqués
- Préparation de supports
- Réalisation de graphismes et décors
- Technologie
- Informatique
- Histoire de la lettre et lettre dessinée
- Histoire de l'art
- Sérigraphie
- Prévention - Santé – Environnement

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines sur un cycle de 2 ans. La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Enseignement professionnel :

- Culture, analyse et réalisation graphique, coeff. 4
- Réalisation d'une maquette numérique et analyse technique d'un marquage, coeff. 5
- Réalisation d'un marquage, coeff. 10 (dont 1 pour Prévention Santé Environnement)

Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Langue vivante étrangère, coeff. 1
- Epreuve facultative : Arts appliqués et cultures artistiques

Statistiques

Académie de Montpellier

En 2019, dans l'Académie de Montpellier : 25 candidats inscrits, 25 présents, 25 admis (soit 100 % de réussite).

Pour le CAP Signalétique enseigne et décor :

En 2017, dans l'académie de Montpellier : 26 présents, 26 admis (soit 100% de réussite).

En 2018, dans l'académie de Montpellier : 26 candidats inscrits, 26 présents, 25 admis (soit 96,15% de réussite)

Académie de Toulouse

En 2018 : 14 candidats présents, 13 candidats admis (soit 92,9% de réussite). **Candidats en apprentissage uniquement**

En 2019 : 21 présents, 19 admis (soit 90,5% de réussite).

Candidats en apprentissage uniquement

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Artisanat et métiers d'art option communication visuelle plurimédia
- BMA Graphisme et décor option décorateur de surfaces et volumes
- BMA Graphisme et décor option graphiste en lettres et décors

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Académie de Montpellier

30 Nîmes

Lycée des métiers Frédéric Mistral (*public*)

34 Bédarieux

Lycée professionnel Fernand Léger (*public*)

Académie de Toulouse

31 Toulouse

Lycée professionnel Stéphane Hessel **A**

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Parcours Les métiers de l'artisanat d'art
- Parcours Les métiers du graphisme et du design

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Éducation Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès

04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze

04 66 89 53 93 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers

04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne

04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary

04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret

04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel

04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende

04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve

04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre

04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est

04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne

04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre

04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest

04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan

04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas

04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades

04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète

04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi

Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch

05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors

Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin

05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres

Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom

05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville

05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac

05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix

05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes

05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau

[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban

05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret

05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers

05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez

05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens

05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes

05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre

05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail

05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord

05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel

05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr